EVOLUTIONS FIN OCTOBRE 2024 ECOLLABORATRICE

SOMMAIRE

1.	SYNCH	IRONISATION GROUPÉE DES ABSENCES ET DES VARIABLES DE PAIE	3
	1.1 Con	ditions requises ?	3
	1.2 Sync	hroniser les absences et les variables groupées	3
	1.2.1	Ouvrir l'utilitaire de synchronisation	3
2.	POSSI	BILITÉ DE VISUALISER DES TÂCHES À LA JOURNÉE EN FEUILLE DE POINTAGE	7
	2.1 Para	métrage des tâches avant visualisation	7
	2.1.1	Comment créer une tâche	7
	2.1.2	Attribuer une tâche aux salariés	7
	2.2 Visu	alisation des tâches à la journée en édition de la feuille de pointage	8

1. SYNCHRONISATION GROUPÉE DES ABSENCES ET DES VARIABLES DE PAIE

Il est désormais possible de synchroniser les absences ainsi que les variables de paie de façon groupée de la plate-forme Ecollaboratrice vers ISAPAYE CONNECT et inversement.

1.1 Conditions requises ?

- ✓ Être connecté en tant que gestionnaire employeur
- La liaison entre Ecollaboratrice et ISAPAYE CONNECT doit être activée



Renseigner les identifiants de connexion à ISAPAYE CONNECT dans Gestion/Gestion du gestionnaire employeur/ Isapaye Connect

La feuille de pointage devra être sauvegardée et envoyée pour salaire, niveau (terminée), pour permettre la synchronisation groupée des variables de paie

Feuille de pointage								
	Feuille de pointage	Saisie groupée	Saisie rapide	Paramétrage semaines types	Répartition semaines types	Tâches		
	In	nprimer 🝷		Exporter 🝷				
	Informations du mois							
	< JEUNET LUC					× >	Oct 2024 (En cours)	=

1.2 Synchroniser les absences et les variables groupées

1.2.1 Ouvrir l'utilitaire de synchronisation

ETAPE 1 : Se connecter en tant que gestionnaire employeur, sans prise en main sur une entreprise ETAPE 2 : Cliquer sur le bouton situé dans le bandeau supérieur :

1	5ª	Prise en main	\sim	Ú.

La fenêtre « Liaison Isapaye » s'ouvre.

- ETAPE 3 : Sélectionner une ou plusieurs entreprises à synchroniser
- ETAPE 4 : Cliquer sur le bouton « Synchro manuelle »

Liaison Isapaye	×
Sélectionnez les entreprises que vous souhaitez synchroniser, dans l'étape suivante vous déciderez ensuite du sens de synchronisation.	
□ AGRIVRP	
ARTI 3	
4 Synchro	manuelle

ETAPE 5 : Choisir le sens de synchronisation et les éléments à synchroniser :

ETAPE 6 : Cliquer sur le bouton « Suivant »

Liaison Isapaye	×
Sélectionnez le sens et les données de synchronisation qu'Ecollaboratrice doit lancer.	
Sens de synchronisation O Isapaye vers ecollaboratrice • ecollaboratrice vers Isapaye 5	
Élements à synchroniser O entreprises, salariés et contrats	
ABSENCES ET VARIABLES	
	6 Suivant

-0-

Il sera nécessaire, au préalable, d'avoir créé, la ou les absences des salariés pour que celles-ci soient proposées à la synchronisation.

Liaison Isapaye			×
Oct 2024			
	ECOLLABORATRICE	ISAPAYI	E
BATI OISE		<i>→</i>	
LUC		→	
🗟 01/01/2020 SECRETAIRE.UTI		→	
🖬 14/10/2024 - 18/10/2024 CP.STD		→	
	Lier à une autre absence		
28/10/2024 - 31/10/2024 CP.STD		→	
🖾 22/10/2024 - 24/10/2024 MAL_N	REM.STD	→	
	Lier à une autre absence		
LUBOIS ANDRE		<i>→</i>	
🖹 01/01/2020 GERANT.STD		→	
🖹 01/01/2020 CHEF_EQUIPE.STD		→	
SENTIER CHRISTOPHE		→	
🖹 01/01/2020 COUVREUR.UTI		→	
🕅 14/10/2024 - 18/10/2024 CP.STD		→	
	Lier à une autre absence		
			Précédent Terminer

Cette fenêtre permet de visualiser les éléments prêts à être synchronisés.

ETAPE 5 : Cliquer sur le bouton « Terminer »

- Il est possible de désactiver la synchronisation d'une absence ou de variables de paie, grâce aux flèches

Exemple :

• Pour l'établissement BATI, toutes les absences du salarié JEUNET LUC ne seront pas synchronisées.

• Pour le salarié DUBOIS ANDRE, seules les variables de paie du contrat CHEF_EQUIPE.STD seront synchronisées.

• Pour le salarié SENTIER CHRISTOPHE, ni les variables de paie, ni les absences, ne seront synchronisées.

Oct 2024			
	ECOLLABORATRICE	ISAPAYE	
BATI OISE		<i>→</i>	
LUC		÷	
🖹 01/01/2020 SECRETAIRE.UTI		<i>→</i>	
🖬 Variables de paie	10/2024	→	
🖬 14/10/2024 - 18/10/2024 CP.STD		<i>→</i>	
	Lier à une autre absence		
🛱 28/10/2024 - 31/10/2024 CP.STD		→	
_	Lier à une autre absence		
🖾 22/10/2024 - 24/10/2024 MAL_NRE	M.STD	→	
	Lier à une autre absence		
DUBOIS ANDRE		7	
01/01/2020 GERANT.STD		7	
B 01/01/2020 CHEF_EQUIPE.STD		7	
🚍 Variables de paie	10/2024	→	
SENTIER CHRISTOPHE		→	

Le résultat de la synchronisation s'affiche :

Liaison Isapaye			×
Oct 2024			
	ECOLLABORATRICE	ISAPAYE	
BATI OISE		<i>→</i>	
LUC		→	
🖹 01/01/2020 SECRETAIRE.UTI		→	
🖬 🗸 Variables de paie	10/2024	→	
🛱 ✔ 14/10/2024 - 18/10/2024 CP.STD		→	
	Lier à une autre absence		
₫ ✔ 28/10/2024 - 31/10/2024 CP.STD		<i>→</i>	
_	Lier à une autre absence	、	
III 22/10/2024 - 24/10/2024 MAL_NR	EM.STD	→	
	Lier a une autre absence		
DUBOIS ANDRE		~	
b 01/01/2020 GERANT.STD		7	
01/01/2020 CHEF_EQUIPE.STD		→	
🔁 🗸 Variables de paie	10/2024	→	
SENTIER CHRISTOPHE		→	
			Précédent Terminer

✓ Les absences ainsi que les variables de paie en vert ont été synchronisées.

USi une absence ou une variable de paie ne peut être synchronisée, un message d'erreur apparait :

💄 JE	÷		
	→		
	X Variables de paie 10/2024		
	Erreur pour le salarié APPRENTI Le paramètre v	variables[6].CodeDonnee est invalide.	
	x √ 14/10/2024 - 18/10/2024 CP.STD		÷

Il est alors nécessaire de corriger le paramétrage du modèle RH & Paie et/ou la demande d'absence et renvoyer les variables pour salaire avant de réaliser une nouvelle synchronisation.

Si le volume des absences et/ou des variables de paie à synchroniser est important, il est possible que le temps de traitement soit relativement long.

2. POSSIBILITÉ DE VISUALISER DES TÂCHES À LA JOURNÉE EN FEUILLE DE POINTAGE

Il est désormais possible de visualiser des tâches en édition de feuille de pointage. Il est également possible d'affecter différentes tâches aux salariés selon le travail effectué.



Avant d'affecter une nouvelle tâche à un salarié, elle doit au préalable être créée dans la liste de tâches.

2.1 Paramétrage des tâches avant visualisation

2.1.1 Comment créer une tâche

ÉTAPE 1 : Se connecter en tant que gestionnaire employeur, en prise en main sur une entreprise

- ÉTAPE 2 : aller dans Paie/Feuille de pointage
- ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet Tâches
- ÉTAPE 4 : cliquer sur "Ajouter une tâche"
- ÉTAPE 5 : indiquer le nom de la tâche
- ÉTAPE 6 : choisir la couleur associée à cette tâche

ÉTAPE 7 : indiquer une description

Liste des tâches
Feuille de pointage Saisie groupée Saisie rapide Paramétrage semaines types Répartition semaines types Tâches
TETS
VENDANGE
CUEILLETTE FRAISE
COLLEIR
DESCRIPTION
DATE DE DÉBUT DE VALIDITÉ (OPTIONNEL)
•
DATE DE FIN DE VALIDITÉ (OPTIONNEL)
supprime

ÉTAPE 8 : cliquer sur "Sauvegarder" pour enregistrer la tâche

2.1.2 Attribuer une tâche aux salariés

ÉTAPE 1 : aller dans Paie/Feuille de pointage

- ÉTAPE 2 : sélectionner le salarié et le mois de paie
- ÉTAPE 3 : aller sur la partie Horaires
- ÉTAPE 4 : ajouter la ou les tâches à l'aide du menu déroulant
- ÉTAPE 5 : sauvegarder la saisie

Jour travaillé	Saisie des temps		
🗸 Lundi 30/09	7 *		
	10 🛱	CUEILLETTE FRAISE 🗸	 •
Mercredi 02/10			
🗸 Jeudi 03/10	10 🛱	VENDANGE 🗸	 •
Vendredi 04/10	10 🕸	TETS 🗸	 •

2.2 Visualisation des tâches à la journée en édition de la feuille de pointage

ÉTAPE 1 : cliquer sur le bouton « imprimer » en feuille de pointage

ÉTAPE 2 : sélectionner « mois courant (.pdf) »

ÉTAPE 3 : cocher les cases « inclure les observations » ainsi que « inclure les compteurs »

ÉTAPE 4 : cliquer sur « Télécharger »

Export du mois en cours d'édition			×				
Cet outil permet d'exporter le semainier en pdf.							
Exporter le semainier vierge							
Le semainier des salariés exportés sera vierge							
Inclure les observations							
inclure les compteurs							
Inclure tous les salariés							
Les salariés sans saisie seront présents avec un semainier vierge							
Nom							
Aucune équipe							
DUBOIS ANDRE - CHEF D'EQUIPE (Contrat à durée indéterminée (CDI) - forfait	heures)						
DUBOIS ANDRE - GERANT (Contrat à durée indéterminée (CDI) - forfait heures)						
JEUNET LUC							
SENTIER CHRISTOPHE							
	Précédent	1	Suivant				
Annuler	4	Télé	écharger				

SENTIER CHRISTOPHE								
Couvreur								
TOTAL_JOURS_TRAVAILLES 20								
Prime excep	tionnelle				16000			
Jour	Date		Horaires				Total	
Lundi	30/9	7 h de iour				7,00h		
Mardi	1 / 10	10 h de jour (CUEILLETTE FRAISE)				10,00h		
Mercredi	2/10					0,00h		
Jeudi	3/10	10 h de jour (VENDANGE)				10,00h		
Vondrodi	4/10	10 h de jour (TETS)				10.005	10.005	
		Prime exceptionnelle	1	10000		10,001		
Samedi	5/10					0,00h		
Dimanche	6/10					0,00h	37,00h / 35,00h	

× ! >	
- 0-	

Pour rappel, il est également possible de visualiser des variables journalières en édition de la feuille de pointage en format PDF

Cette documentation correspond à la version ECOLLABORATRICE Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.